PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Christine PEPHILY

Tél : 04 67 61 68 56

Mail : christine.pephily@herault.gouv.fr

Montpellier, le 10 juillet 2024

SCORI à Frontignan

COMPTE RENDU

Commission de suivi de site

Réunion du mardi 21 mai 2024

La commission de suivi de site s'est réunie à la salle Voltaire à Frontignan, sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault.

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture de l'Hérault	Guillaume RAYMOND Christine PEPHILY Marie-Line FERRERES	Sous-Préfet	Présent Présente Présente
DREAL	Marie-Hélène BOUISSAC Florian VARRIERAS		Présente Présent
ARS	Gaëlle CASTERAN		Présente
SDIS	Capitaine Cédric SYLVESTRE Yann BONNEFOY		Présent Présent
Collège collectivités			
Mairie de Frontignan	Michel ARROUY Olivier LAURENT Patricia MARTIN		Présent Présent Présente
Mairie de Balaruc-Les-Bains	Angel FERNANDEZ Claude MERIEAU		Présent Présent
Conseil Départemental	Sylvie PRADELLE		Présente

Conseil Régional	Séverine DURAND Matthieu DANIAU		Présente Présent
Collège riverains			
Association Languedoc-Roussillon Nature Environnement			Absente
Association Les Mouettes			Absente
Association FNE – Occitanie Méditerranée	Céline LAURENS Mohan ACHERAR		Présente Présent
Sète Agglopole Méditerranée	Karim FATNASSI		Présent
Collège exploitant			
Société Scori	Ludovic MASSON Damien GRANIER Charline BANEGAS	Directeur Responsable des Opérations QHSE	Présent Présent Présente
Collège salarié			
Société Scori	Olivier JOSSE		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte-rendu de la CSS du vendredi 1er décembre 2023
2. Communication sur l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CSS (collège associations) du 19/04/24
3. Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2023
4. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
5. Bilan environnemental
6. Action de l'inspection des installations classées en 2023
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h45, sous la présidence de M. Raymond, sous-préfet.

M. le maire de Frontignan remercie l'assemblée de sa présence et souligne l'importance de ces réunions.

M. le sous-préfet rappelle qu'une visite de site est réalisée à la suite de cette réunion pour M. le sous-préfet.

1. Adoption du compte-rendu de la CSS du vendredi 1er décembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communication sur l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CSS (collège associations) du 19/04/24

L'association France nature environnement a intégré le collège Associations, représentée par son président.

L'association Languedoc Roussillon nature environnement a désigné Mme Marie-Claude DEILHES en qualité de membre, remplaçant M. Jean-François Para.

3. Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2023

Les représentants de la société SCORI réalisent le bilan de l'activité 2023 :

L'objectif de SCORI est de valoriser les déchets, en les faisant devenir combustible pour des fours de cimenterie.

Le site comptabilise 30 personnes, et 30 personnes en emploi indirect.

Le rapport d'activité est présenté, avec les tonnages, la répartition des typologies de déchets reçus et la répartition des tonnes réceptionnées.

4. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Le bilan du système de la gestion de la sécurité est exposé. Ce système passe par la réalisation de formation, audit, contrôle terrain sécurité, visite managériale et bonne pratique opératoire.
4 tests de situation d'urgence ont été réalisés en 2023. Les bilans sont satisfaisants.
Aucun accident, ni incident ne sont relevés en 2023.

M. le directeur de la société SCORI indique que le site est à 1200 jours sans accident, ni incident.

Les travaux d'amélioration et investissements sont présentés.

M. le maire de Frontignan demande quel est le coût de mise en peinture des réservoirs, ainsi que la durée des travaux.

Le représentant du site indique qu'il s'agit d'un investissement d'environ 15 000 euros, avec une durée de chantier de 2 semaines.

5. Bilan environnemental

Le cheminement d'eau pluviale et le traitement de l'air sont présentés. Les résultats COV sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Mme Laurens, au nom de France Nature Environnement, remercie pour cette présentation et indique qu'elle aurait souhaité participer à la visite du site. Elle souhaite connaître la liste des produits CMR.

Le représentant du site indique que selon les résultats des analyses de l'ARS, le site ne dispose pas de produits CMR pertinents.
En août 2022, une nouvelle étude a été menée, les résultats sont similaires.

Mme Laurens demande à connaître la valeur de Benzène pour le site.

Le représentant du site précise que le site a pour particularité de ne pas recevoir de produit avec un point éclair inférieur à 61 degrés, le Benzène étant un produit avec un point éclair inférieur. Les installations ne sont pas prévues pour, au regard des risques incendies.

Mme Laurens demande à avoir un tableau mensuel des COV, en sortie de rejet canalisé.

Mme la responsable sécurité du site indique que la réglementation impose deux mesures annuelles, depuis le 17 août 2022, réalisées par un organisme extérieur.

Mme Laurens note qu'aucune déclaration n'a été réalisée sur ODO pro et ODO public.
Elle demande aux services de la mairie à ce que cette information soit ajoutée au bulletin municipal. De plus, elle indique qu'une odeur de choux est présente à proximité du site

Le représentant du site SCORI indique qu'il est possible de signaler une nuisance via email, ou aux services de la mairie.

M. le maire de Frontignan se demande d'où viennent les variations importantes entre les semestres, sur les rejets en COV. Il demande également que le tableau présenté comporte plus d'informations.

Le représentant du site indique que la variabilité inclut une multitude de données et souligne que le seuil n'est jamais dépassé.

M. Acherar demande si les mesures sont réalisées en continu.

Mme la responsable sécurité du site explique que les mesures sont réalisées sur une plage de 8 heures, par un organisme extérieur certifié.

Mme Laurens demande si l'entreprise dispose d'un plan interne de consommation d'eau de réseau public. De plus, elle souhaite savoir si l'entreprise dispose d'une étude de dangers.

Le représentant du site répond que le site consomme très peu d'eau. La seule consommation est pour les sanitaires, et pour les réserves d'eau incendie. Le site ne dispose donc pas de plan interne.

Mme Laurens demande, si SCORI fait partie des 41 entreprises à devoir réaliser des études PFAS.

Mme la responsable sécurité du site indique que cela a été une discussion, lors de la dernière inspection DREAL. L'arrêté ministériel demande la réalisation de mesures, dès lors qu'il y a

des rejets dans le milieu naturel. SCORI n'a pas de rejets directs dans le milieu naturel, le site n'est pas concerné par cette réglementation.

M. l'inspecteur de la DREAL informe que SCORI est dans la deuxième vague de cette réglementation. Des évolutions sont à noter dans l'interprétation des textes. Les industriels rejetant indirectement sont, dorénavant, ajoutés à cette obligation.

Mme Laurens demande où seront mis à disposition ces résultats.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que l'information sera donnée ultérieurement : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-publie-les-resultats-de-mesures-de-pfas-a26684.html

M. le maire de Frontignan trouve que le nombre de mesures des émissions atmosphériques par un laboratoire agréé est faible (2 par an).

M. l'inspecteur de la DREAL explique que le site SCORI est réglementé sur 2 aspects : présence de produits dangereux pour l'environnement aquatique et traitement de déchets. L'installation traite les déchets, avec des produits non volatiles (point éclair supérieur à 61°C). La réglementation nationale prévoit e venir renforcer les mesures si les enjeux le justifient. Certains sites nécessitent un suivi plus régulier, ces installations mettent en place des mesures drastiques. Seuls les rejets du bassin SCHMIDT sont mesurés en continu par l'industriel.

M. le maire de Frontignan souligne que la commune compte une multitude de sites. Individuellement, tous les sites respectent les mesures, néanmoins la commune ne dispose pas d'une mesure globale. Il souhaite une analyse collective de l'air, et non site par site.

Mme Laurens indique qu'en décembre 2022, un rapport d'étude des rejets globaux a été donné par l'ARS.

M. le sous-préfet souligne que lors des CSS, l'interrogation quant à la qualité de l'air est à traiter.

6. Action de l'inspection des installations classées en 2023

M. l'inspecteur de la DREAL présente les actions menées, avec 2 visites d'inspection et 1 acte administratif.

Les deux visites ont été programmées :

Le 20 juin 2023, avec la venue d'une inspectrice spécialisée de Toulouse. Aucune suite administrative n'a été menée. Il a été demandé à l'industriel de réaliser un rappel sur les consignes de prise en charge des déchets auprès des opérateurs.

Le 7 novembre 2023, l'exercice a eu pour objet la bonne utilisation de l'application Trackdéchets. L'utilisation de l'application a été jugée satisfaisante. Il a été relevé la nécessité d'une décision préfectorale formelle de rupture de traçabilité pour les déchets mélangés.

M. le sous-préfet souhaite connaître le délai de traitement de cet arrêté préfectoral.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que cela a été acté par courrier, et que ce sera ajouté au prochain arrêté préfectoral complémentaire qui sera rédigé.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé, le 20 octobre 2023. Celui-ci clôt l'instruction de la révision de l'étude de dangers, transmise fin 2020. Le réexamen quinquennal de l'étude de dangers est à transmettre en 2025.

Tous les rapports peuvent être retrouvés sur www.geoportails.gouv.fr

7. Questions diverses

Le SDIS a proposé et validé l'emplacement du Poste de Commandement Opérationnel.
Une photo est diffusée, avec l'emprise du projet.
Un exercice a été réalisé la semaine précédant la CSS. Le SDIS se dit satisfait des résultats.

M. le Sous-préfet demande si des travaux sont prévus dans les années à venir.

M. le responsable du site répond par la négative.

Mme Laurens demande qu'une visite du site soit organisée pour tous les membres de la CSS.

M. Acherar indique de pas savoir quel est le métier de SCORI.

SCORI est un intermédiaire entre un producteur de déchets et un industriel utilisateur, c'est un maillon intermédiaire de la chaîne. Les déchets vont être traités pour devenir un combustible utilisé dans les cimenteries.
La valeur ajoutée est : « de quelque chose de compliqué, le rendre constant et sans variabilité pour le four de cimenterie. »

M. le sous-préfet indique que la prochaine CSS aura lieu en mai 2025.

La séance est levée à 15h50.

Le président de séance

Secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND